



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUILLET 2023
2023/073

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi 05 juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Maël CARIOU, 1^{er} adjoint .

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	28
Nombre de conseillers Présents	21
Nombre de votants	27

Etaient présents : M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD , M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, M. Denis SEBILO , Mme Huguette ROSIER , M. Laurent LELIEVRE.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Christelle CHASSÉ (pouvoir à M. Alain FOURNIER), Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à M. Maël CARIOU), M. Ibrahim MAKO OLOW (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à Mme Françoise CHAMPION), Mme Céline BERTHO (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE), M Robert ACQUITTER.

Secrétaires de séance : M. Yannick DANIEL et M. Pierre-Luc PHILIPPE

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 8 juin 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Personnel, Vie Economique du 28 juin 2023 ;

CONSIDERANT les derniers mouvements de personnel ;

Il est proposé de valider les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Direction	Création / Suppression	Grade	Nombre de grades	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
Au 5 juillet 2023						
Services Techniques	Suppression	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps non complet (27/35 ^{ème})	Permanent	Licenciement pour inaptitude
	Suppression	Agent de maitrise	1	Temps complet	Permanent	Départ à la retraite
	Création	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Permanent	Recrutement gardien du complexe sportif
	Création	Ingénieur	1	Temps complet	Permanent	Recrutement DST
	Création	Adjoint technique	1	Temps complet	Non permanent	Renfort maintenance bâtiments
Solidarité Petite Enfance	Suppression	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps non complet (24.50/35 ^{ème})	Permanent	Reclassement sur un autre cadre d'emploi
Action culturelle et vie associative	Suppression	Adjoint du patrimoine	1	Temps complet	Permanent	Mutation
	Création	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Permanent	Arrivée nouvel agent

Le Conseil municipal, 26 voix POUR, 1 ABSTENTION (D. SÉBILO) DÉCIDE :

- ◆ *D'APPROUVER* les modifications comme indiquées ci-après du tableau des effectifs ;
- ◆ *DE RAPPELER* que les crédits correspondants ont été inscrits au budget ;
- ◆ *D'AUTORISER* Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

*Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 11 juillet 2023
Et de la publication, le 12 juillet 2023*

*Pour extrait certifié conforme
Pour la Maire absente,
Le 1^{er} Adjoint
M. CARIOU*

